

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3036

5 novembre 2015

SOMMAIRE

ALM Zhailjau Property I	145700	TPSI Lux S.A.	145698
Assurances Ferreira Sàrl	145723	Ulcy S.A.	145727
Assurances Schmit Andre s.à r.l.	145724	Ulysses Finance S.à r.l.	145727
Digital Leaders Ventures Management S.à r.l.	145699	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	145727
Lesedi Project Holdco S.à r.l.	145698	VCM Luxembourg SA	145699
Secure Invest Holding S.A.	145697	Vence Investment S.A.	145699
Stengefort S.A.	145682	VGD Corporate Finance CEE	145700
St Marc S. à r.l.	145682	Vista Finance	145728
Stratego International	145682	Vitalmar S.à r.l.	145699
SU General Partner S.A.	145683	VI-Venture Investment S.A.	145728
T-C Europe S.à r.l.	145683	Volotea GP	145727
TCI Luxembourg S.à r.l.	145689	Vortan Europe S.A.	145700
T-C Luxembourg Neptune Holding S.à r.l. ..	145686	Voxel International S.à r.l.	145711
Technofibres	145697	Waldeck Global S.à r.l.	145712
TECH.SE. S.A.	145697	Waldeck Luxury S.à r.l.	145712
Te Wind S.A.	145697	Wealth Management Group Luxembourg ..	145698
THB JV S.à r.l.	145724	Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	145712
The Brooklyn Bridge Financière S.A. SPF ..	145698	Welle Environmental (Lux) S.à r.l.	145689
Timberland Investment SA	145682	Westminster Midco S.à r.l.	145712
Toolcarrier	145698	Westside	145728

St Marc S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 138.089.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155129/10.

(150170385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Stengefort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.836.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2015155131/10.

(150170057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Stratego International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155133/9.

(150170529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Timberland Investment SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.756.

Les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 17 septembre 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- nomination, en tant que nouveaux administrateurs de la Société, de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Madame Maud Meyer, née le 25 mai 1982 à Amiens (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 17 septembre 2015 composé des administrateurs suivants:

* Monsieur Fabrice Rota;

* Madame Maud Meyer;

* Monsieur Dirk Köster; and

* Monsieur Thomas Krämer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour la Société

Fabrice Rota

Administrateur

Référence de publication: 2015155813/25.

(150171339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

SU General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 114.450.

—
EXTRAIT

L'adresse de M. Mahmut Levent ÜNLÜ, administrateur de la Société, est dorénavant sise à: 2R/1, Kilic Sok., Istinye Park Residence Sitesi Pelikan C, 34460 Sariyer Istanbul (Turquie)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SU General Partner S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015155134/13.

(150170197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

T-C Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 379.479,00.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4a, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 192.183.

—
In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of July,
before us Maître Marc Loesch, civil notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

T-C Europe, LP, a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, County of New Castle, United States of America, registered with the trade register of the State of Delaware under the DE registration number 5641807, acting through its general partner T-C Europe Holding, Inc., a company with mailing address at 730 Third Avenue, New York, NY 10017, United States of America, registered with the trade register of the State of Delaware under the DE registration number 5641723 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Hervé Précigoux, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 July 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of T-C Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred thirty-eight thousand three hundred twenty-eight euro (EUR 238,328.-), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 6 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3861 of 12 December 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192183 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 16 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred forty-one thousand one hundred fifty-one euro (EUR 141,151.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty-eight thousand three hundred twenty-eight euro (EUR 238,328.-) to three hundred seventy-nine thousand four hundred seventy-nine euro (EUR 379,479.-).

2 To issue one hundred forty-one thousand one hundred fifty-one (141,151) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of thirteen million nine hundred seventy-three thousand nine hundred seventy-two euro and eighty-nine cent (EUR 13,973,972.89) and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred forty-one thousand one hundred fifty-one euro (EUR 141,151.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty-eight thousand three hundred twenty-eight euro (EUR 238,328.-) to three hundred seventy-nine thousand four hundred seventy-nine euro (EUR 379,479.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred forty-one thousand one hundred fifty-one (141,151) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for one hundred forty-one thousand one hundred fifty-one (141,151) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of thirteen million nine hundred seventy-three thousand nine hundred seventy-two euro and eighty-nine cent (EUR 13,973,972.89) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of fourteen million one hundred fifteen thousand one hundred twenty-three euro and eighty-nine cents (EUR 14,115,123.89) (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of fourteen million one hundred fifteen thousand one hundred twenty-three euro and eighty-nine cent (EUR 14,115,123.89).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred forty-one thousand one hundred fifty-one (141,151) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph article 5 of the articles of association in order to reflect the capital increase, which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three hundred seventy-nine thousand four hundred seventy-nine euro (EUR 379,479.-) divided into three hundred seventy-nine thousand four hundred seventy-nine (379,479) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.“

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-un juillet,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

T-C Europe, LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, County of New Castle, États-Unis d'Amérique, immatriculée au registre de commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro DE 5641807, agissant par le biais de son associé commandité T-C Europe Holding, Inc., une société ayant une adresse au 730 Third

Avenue, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique, immatriculée au registre de commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro DE 5641723 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Hervé Précigoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juillet 2015.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de T-C Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent trente-huit mille trois cent vingt-huit euros (EUR 238.328), dont le siège social est au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte en date du 6 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3861 du 12 décembre 2014 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192183 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 16 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quarante-et-un mille cent cinquante-et-un euros (EUR 141.151,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-huit mille trois cent vingt-huit euros (EUR 238.328,-) à trois cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-dix-neuf euros (EUR 379.479).

2 Émission de cent quarante-et-un mille cent cinquante-et-une (141.151) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent soixante-douze euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 13.973.972,89) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante-et-un mille cent cinquante-et-un euros (EUR 141.151,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-huit mille trois cent vingt-huit euros (EUR 238.328,-) à trois cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-dix-neuf euros (EUR 379.479,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent quarante-et-un mille cent cinquante-et-une (141.151) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire aux cent quarante-et-un mille cent cinquante-et-une (141.151) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent soixante-douze euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 13.973.972,89), et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de quatorze millions cent quinze mille cent vingt-trois euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 14.115.123,89) (l'«Apport en Nature»),

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a encore déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion de la créance existante contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable de la créance existante en vertu du prêt détenu contre la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent quarante-et-un mille cent cinquante-et-une (141.151) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-dix-neuf euros (EUR 379.479,-) divisé en trois cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-dix-neuf (379.479) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: H. Précigoux, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 août 2015. GAC/2015/6802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155135/170.

(150170291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

T-C Luxembourg Neptune Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 379.142,00.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 192.182.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of July,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

T-C Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of three hundred seventy-nine thousand four hundred seventy-nine euro (EUR 379,479.-), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192183 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Hervé Précigoux, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 July 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of T-C Luxembourg Neptune Holding S.à r.l. (formerly named TIAA Luxembourg S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a current share capital of six hundred sixty-eight thousand six hundred thirty-eight euro (EUR 668,638), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 6 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3861 of 12 December 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192182 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 16 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred forty-one thousand ninety-two euro (EUR 141,092.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty-eight thousand fifty euro (EUR 238,050.-) to three hundred seventy-nine thousand one hundred forty-two euro (EUR 379,142.-).

2 To issue one hundred forty-one thousand ninety-two (141,092) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of thirteen million nine hundred sixty-eight thousand one hundred eighty-one euro and eighty-nine cent (EUR 13,968,181.89) and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred forty-one thousand ninety-two euro (EUR 141,092.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty-eight thousand fifty euro (EUR 238,050.-) to three hundred seventy-nine thousand one hundred forty-two euro (EUR 379,142.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred forty-one thousand ninety-two (141,092) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for one hundred forty-one thousand ninety-two (141,092) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of thirteen million nine hundred sixty-eight thousand one hundred eighty-one euro and eighty-nine cents (EUR 13,968,181.89) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of fourteen million one hundred nine thousand two hundred seventy-three euro and eighty-nine cent (EUR 14,109,273.89) (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of fourteen million one hundred nine thousand two hundred seventy-three euro and eighty-nine cent (EUR 14,109,273.89).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred forty-one thousand ninety-two (141,092) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph article 5 of the articles of association in order to reflect the capital increase, which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three hundred seventy-nine thousand one hundred forty-two euro (EUR 379,142.-) divided into three hundred seventy-nine thousand one hundred forty-two (379,142) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.“

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-un juillet,
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

T-C Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social actuel de trois cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-dix-neuf euros (EUR 379.479,-), dont le siège social est au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192183 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Hervé Précigoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juillet 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de T-C Luxembourg Neptune Holding S.à r.l. (anciennement dénommée TIAA Luxembourg S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de six cent soixante-huit mille six cent trente-huit euros (EUR 668.638), dont le siège social est au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte en date du 6 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3861 du 12 décembre 2014 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192182 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 16 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quarante-et-un mille quatre-vingt-douze euros (EUR 141.092,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-huit mille cinquante euros (EUR 238.050,-) à trois cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-deux euros (EUR 379.142,-).

2 Émission de cent quarante-et-un mille quatre-vingt-douze (141.092) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize millions neuf cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 13.968.181,89) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante-et-un mille quatre-vingt-douze euros (EUR 141.092,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-huit mille cinquante euros (EUR 238.050,-) à trois cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-deux (EUR 379.142,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent quarante-et-un mille quatre-vingt-douze (141.092) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire aux cent quarante-et-un mille quatre-vingt-douze (141.092) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize millions neuf cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 13.968.181,89), et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de quatorze millions cent neuf mille deux cent soixante-treize euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 14.109.273,89) (l'«Apport en Nature»),

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a encore déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion de la créance existante contre la Société et que des instructions valables ont été données en

vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable de la créance existante en vertu du prêt détenu contre la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent quarante-et-un mille quatre-vingt-douze (141.092) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-deux euros (EUR 379.142) divisé en trois cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-deux (379.142) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: H. Précigoux, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 août 2015. GAC/2015/6803. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155136/165.

(150170292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

TCI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.500.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 179.319.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérants de la Société prises en date du 30 mars 2015 que:

(i) le siège social de la Société est transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 7 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

TCI Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2015155142/14.

(150170257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Welle Environmental (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.028.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Jiangsu WELLE Environmental Co., Ltd., a company incorporated under the laws of the People's Republic of China (the PRC), having its registered office at 156, Hanjiang Road, Changzhou City, Jiangsu Province, PRC, registered with the Bureau of Industry and Commerce of Changzhou City, Jiangsu Province, under the number 32040 00000 11085, represented by Dr. Yuezhong LI, born on 15 September 1963 in Jiangsu, with private address at Room No. 301, Unit A, Building No. 42, Jin Se Xin Cheng, Zhonglou District, Changzhou City, Jiangsu Province, PRC, acting in his capacity as legal representative;

here represented by Dr. Shaohui ZHANG, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal;

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "WELLE Environmental (Lux) S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières (SOPARFI)".

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders.

The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by (i) the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power, or (ii) by the sole or joint signature of any person(s) to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or by the board of managers, as the case may be.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least one manager having A signatory power and one manager having B signatory power.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one manager having A signatory power and one manager having B signatory power.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, including at least one manager having A signatory power and one manager having B signatory power.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or

by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

The articles of association of the Company thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company Jiangsu WELLE Environmental Co., Ltd., pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. the number of managers is set at two. The meeting appoints as manager(s) of the Company for an unlimited period of time:

- manager having A signatory power: Dr. Yuezhong LI, born on 15 September 1963 in Jiangsu, with private address at Room No. 301, Unit A, Building No.42, Jin Se Xin Cheng, Zhonglou District, Changzhou City, Jiangsu Province, People's Republic of China; and,

- manager having B signatory power: Dr. Shaohui ZHANG, Avocat à la Cour, born on 1 October 1971 in Guangdong, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. the registered office is established at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Jiangsu WELLE Environmental Co., Ltd., une société de droit de la République Populaire de Chine (la RPC), ayant son siège social au 156, Hanjiang Road, Ville de Changzhou, Province de Jiangsu, RPC, enregistrée auprès du bureau de l'Industrie et du Commerce de la Ville de Changzhou sous le numéro 32040 00000 11085, représentée par Dr. Yuezhong LI, né le 15 septembre 1963 à Jiangsu, demeurant à l'appartement numéro 301, Bloc A, Bâtiment numéro 42, Jin Se Xin Cheng, Zhonglou District, Ville de Changzhou, Province de Jiangsu, RPC agissant en sa capacité de représentant légal;

ici représentée par Dr. Shaohui ZHANG, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "WELLE Environmental (Lux) S.à.r.l" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative

et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La Société sera considérée comme une société de participations financières (SOPARFI).

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12 500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Dans le cas d'un Associé Unique, toutes cessions de parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant devra être attribué soit d'un pouvoir de signature A, soit d'un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée (i) en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un des gérants possédant le pouvoir de signature A et d'un des gérants possédant le

pouvoir signataire B ou par (ii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance.

Le gérant unique, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, incluant au moins un gérant qui possède un pouvoir de signature A et un gérant qui possède un pouvoir de signature B. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, incluant au moins un gérant qui possède un pouvoir de signature A et un gérant qui possède un pouvoir de signature B.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, incluant au moins un gérant qui possède un pouvoir de signature A et un gérant qui possède un pouvoir de signature B.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société Jiangsu WELLE Environmental Co., Ltd., pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Gérant possédant la pouvoir de signature A: Dr. Yuezhong LI, gérant de société, né le 15 septembre 1963 à Jiangsu, demeurant à l'appartement numéro 301, Bloc A, Bâtiment numéro 42, Jin Se Xin Cheng, Zhoulou District, Ville de Changzhou, Province de Jiangsu, RPC;

- Gérant possédant le pouvoir de signature B: Dr. Shaohui ZHANG, Avocat à la Cour, né le 1 octobre 1971, à Guangdong, demeurant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. ZHANG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 15 septembre 2015. 2LAC/2015/20551. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155170/394.

(150170884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Te Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.030.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155144/10.

(150170683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

TECH.SE. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155145/9.

(150170128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Technofibres, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, 6, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 8.772.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155146/9.

(150170312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Secure Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.679.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 17 septembre 2015 au siège social

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires que:

1. L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat le mandat des trois administrateurs suivants: Monsieur Massimiliano MORO, Monsieur Ennio DI PIETRO, Madame Myriam Valentina FAZIO.

2. L'Assemblée décide de pourvoir, avec effet immédiat, à leur remplacement en appelant à la fonction d'administrateur unique:

- Monsieur Hassane DIABATE, né le 04 avril 1971 à Treichville (Côte d'Ivoire), demeurant professionnellement à 21, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin en 2021.

3. L'Assemblée accepte la démission de TOP EDGE MANAGEMENT SERVICES CORP. de sa fonction de commissaire aux comptes.

4. L'Assemblée décide de pourvoir, avec effet immédiat, à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes la société COMPTASSIT S.A., ayant son siège social au 12, rue de Bastogne, L-1217 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161086.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015155789/26.

(150170747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

The Brooklyn Bridge Financière S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 154.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155147/9.

(150170049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

**Toolcarrier, Société à responsabilité limitée,
(anc. Wealth Management Group Luxembourg).**

Siège social: L-6638 Wasserbilig, 2, Montée de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 155.980.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155150/9.

(150170354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

TPSI Lux S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 176.184.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/09/2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015155151/13.

(150170663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Lesedi Project Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.417.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 août 2015, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant A suivant à compter du 24 août 2015:

Monsieur Shenglin Li, avec adresse professionnelle au 95 Grayston Drive, Sandton, F2, 2196 Johannesburg, Afrique du Sud.

2. Nomination du gérant A suivant à compter du 24 août 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Yuexing Wang, né le 19 décembre 1974 à Shandong, Chine, avec adresse au 26 Centre Road Morningside, Unit 26 Duo Via Central Complex, 2196 Johannesburg, Afrique du Sud.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Feng Song, Gérant A
- Monsieur Yuexing Wang, Gérant A
- Monsieur Man Chung Charles Yeung, Gérant B
- Monsieur Sébastien Rimlinger, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2015156249/23.

(150171923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Vitalmar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 46.983,20.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 183.435.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue à Luxembourg le 4 Septembre 2015

Il résulte des décisions du conseil de gérance que le siège social de la Société a été transféré au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour la société Vitalmar S.à.r.l

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015155159/15.

(150170517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

VCM Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 11, Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 50.456.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015155161/11.

(150170709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Vence Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 108.858.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015155162/10.

(150170218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Digital Leaders Ventures Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 185.855.

—
EXTRAIT

En date du 14 septembre 2015, l'associé Augeo Ventures & Consulting GmbH a changé son nom en SHARK Holding GmbH.

En date du 2 juin 2014, l'associé SHARK Holding GmbH a décidé de transférer le siège social de 31, Königsallée, D-40212 Düsseldorf au Grabenstr. 9, 40667 Meerbusch. Le gérant Monsieur Thomas ENGE a également procédé au même changement d'adresse.

En date du 10 septembre 2015, l'associé Ahead of Time GmbH a décidé de transférer le siège social de 2, Enzianstrasse, D-82319 Starnberg au Johann-Sebastian-Bach-Straße 10, D-82049 Pullach i. Isartal. Le gérant Monty METZGER a également procédé au même changement d'adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155350/18.

(150171250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

VGD Corporate Finance CEE, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 92.610.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration

Avec effet au 1^{er} septembre 2015, l'adresse de la société change du 6 Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 25, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'adresse et le nom du commissaire ont changé: la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy SARL 25, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Un mandataire

Référence de publication: 2015155163/13.

(150170592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Vortan Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 187.025.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155164/9.

(150170306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

ALM Zhailjau Property I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 200.047.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth day of September.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

THERE APPEARED:

ALM Luxembourg Holdings S.á.r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, with registered address at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg having a share capital of EUR 1,000,000.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 149616 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mrs. Irina TIGAL, employee, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal on 31st August 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The appearing party, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

1.1 The name of the company is "ALM Zhailjau Property I" (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders of the Company, acting in accordance with the procedure prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Where the Board or the shareholders of the Company determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad (but never to the United Kingdom) until the complete cessation of

these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board provided always that no such branch, subsidiary or other office is established in the United Kingdom.

Art. 3. Corporate Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of shares or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever the management of such participations and engaging in any service related activities including, without limitation, acting as a director, manager or officer of any other company. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity in Luxembourg or abroad. It may participate in the creation, development, management and control of any company, foundation or enterprise, including any company foundation or enterprise outside Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may thus inter alia issue various classes of redeemable convertible debt instruments, it being specified that each class of debt instruments shall track and be convertible into the class of shares bearing the same denomination. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization in a relevant jurisdiction.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object. The Company may acquire, sell, own and hold, directly or indirectly, real estate objects of any kind in Luxembourg or abroad.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased unlimited number of times by a resolution of the shareholder(s) of the Company, acting in accordance with the procedure prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among the shareholders of the Company.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to any third party is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.3 A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company shall refuse to register the transfer of a share where the relevant instrument of transfer has been executed in the United Kingdom.

6.4 The shares shall not be paired with any shares issued by a company incorporated in the United Kingdom.

6.5 A register of the Company's shareholders is kept at the registered office (outside the United Kingdom at all times) and may be examined by each shareholder upon request. No register of shareholders shall be kept by or on behalf of the Company in the United Kingdom.

6.6. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of the Members of the Board.

7.1. The Company is managed by the Board composed of at least one (1) class A manager (hereafter “Class A Manager”) and one (1) class B manager (hereafter “Class B Manager”) appointed by a resolution of the shareholders of the Company setting out the term of their office. The members of the Board need not be shareholders of the Company.

7.2 No person resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes may:

- a) be elected or appointed as manager in circumstances in which such election or appointment would cause there to be a majority of managers who were resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes; or
- b) act as a manager in circumstances in which a majority of managers were resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes.

For the purposes of b) above, if a manager becomes resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes and, immediately after that manager becoming so resident or based, a majority of the managers would be so resident or based, that manager shall be treated as having resigned immediately prior to so becoming resident or based.

7.3 The Board may choose from among its members a chairman.

7.4 Without prejudice to article 7.2 b), one or more members of the Board may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders of the Company.

Art. 8. Members of the Board.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board, subject to article 8.2.

8.2. The Board meets upon the request of any member of the Board, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg (and in any cases never in the United Kingdom). Written notice of any meeting of the Board is given to all members of the Board at least forty-eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. No notice and no board papers are to be given to any member of the Board when they are physically present in the United Kingdom. Notice of a meeting may also be waived by a member of the Board, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.3 A manager may grant a power of attorney to another manager A in order to be represented at any meeting of the Board.

8.4 The Board can validly deliberate and act only if all of its members are present or represented by a duly appointed attorney, provided that a majority of those members present or represented are not resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes. Where there is one Class A Manager, that Class A Manager or their duly appointed attorney is the chairman of the Board, unless the Board unanimously resolves otherwise. Where there is more than one Class A Manager, the Class A Manager that was first appointed as a Class A Manager (as between those appointed as Class A Managers at the time of the meeting) or their duly appointed attorney is the chairman of the Board, unless the Board unanimously resolves otherwise. Resolutions of the Board are validly adopted by a unanimous vote of the Board. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all members of the Board present or represented.

8.5 Where the appointment of the members of the Board acting as aforesaid is defective as a result of that member of the Board or person causing there to be a majority of members of the Board resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes, or such member of the Board would otherwise be disqualified or required to vacate office or treated as having resigned as a result of causing there to be a majority of members of the Board resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes, all acts done by, in preparation for, or pursuant to any meeting of the members of the Board at which that person was present or in connection with any written resolution signed by or on behalf of that person shall be void.

8.6 Any member of the Board may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held provided that no member of the Board may participate in a meeting of the Board whether by teleconference or other communications equipment or otherwise where such member of the Board is physically present in the United Kingdom. Where any member of the Board participates in a meeting of the Board in the United Kingdom all acts and resolutions of that meeting shall be void.

8.7 Circular resolutions signed by all members of the Board (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature provided that no Managers Circular Resolutions may be signed in the United Kingdom. Any Managers Circular Resolutions signed by any member of the Board in the United Kingdom shall be void.

8.8 Subject to the rights of the general meeting of the shareholders, the Company shall only be bound with respect to resolutions relating to the following matters by the signature of any two managers of which at least one is a Class A Manager:

a. any major transactions entered into by the Company or any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company, including without limitation, share capital increases, stock/assets sales, attracting third party financing, pledging its own assets, etc.;

b. acquiring, alienating, encumbering, leasing, letting and in any other way obtaining and giving the use or benefit of registered property, whether owned or controlled by the Company or by any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company;

c. entering into agreements, whereby the Company or any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company is granted credit by a bank or a third party;

d. lending and borrowing money by the Company or any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company, with the exception of acquiring money under a credit already granted to the Company or any entity controlled by the Company or the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company by a bank or any other third party;

e. long term direct or indirect cooperation with another company or individual and the termination of such cooperation;

f. direct or indirect participation in the capital of another company and changing the size of any such participation;

g. investments and divestitures by the Company or any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company;

h. entering into agreements by which the Company or any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company binds itself or such entity as guarantor or as severally-liable codebtor, or otherwise guarantees or agrees to bind itself or such entity by an obligation, whether secured or unsecured, to a third party;

i. appoint, suspend, or remove any staff manager, secretary, clerk, agent or employee of the Company and may fix their remuneration and determine their duties provided that at no time shall any person so appointed be resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes;

j. making settlements on its own behalf or on behalf of any entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company;

k. being a party to court, arbitration and other proceedings or approving any actions in such proceedings of an entity the board of directors or managers of which includes at least one representative appointed by the Company;

l. entering into and changing employment agreements, whereby remuneration is granted, which exceeds an annual maximum amount determined by the general meeting of shareholders;

m. establishing pension plans and granting pension rights in excess of those arising from existing arrangements;

n. appoint a person to act as manager of the Company's day-to-day business and may entrust to and confer upon such manager such powers and duties as it deems appropriate for the transaction or conduct of such business provided that at no time shall any person so appointed be resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes;

o. by power of attorney, appoint any legal person (other than any company, firm, person or body of persons that is resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes), to be an attorney of the Company; and

p. delegate any of its powers (including the power to sub-delegate) to a committee of one or more persons appointed by the Board which may consist partly or entirely of non-managers, provided that at no time shall any members of any committee be resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes (save for a manager provided that no committee may consist of a majority of members so resident or based) and that every such committee shall conform to such directions as the Board shall impose on them and provided further that the meetings and proceedings of any such committee shall be governed by the provisions of these articles of association regulating the meetings and proceedings of the Board, so far as the same are applicable and are not superseded by directions imposed by the Board.

Art. 9. Liability of the Members of the Board.

9.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the applicable law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General Meetings of Shareholders and Shareholders Circular Resolutions.

10.1 Powers and Voting Rights

Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting(s)") or by way of circular resolutions (the "Shareholders Circular Resolutions").

Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Each share entitles to one (1) vote.

10.2 Notices, Quorum, Majority and Voting Procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any member of the Board or shareholder(s) representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholder(s) at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are adopted by shareholders holding more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole Shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is equal to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial Year and Approval of Annual Accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the member of the Board(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'Entreprises.

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by the applicable law.

13.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(a) interim accounts are drawn up by the Board;

(b) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(c) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(d) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(e) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional Disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the share capital account of the Company. Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the Sole Shareholder

The appearing person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
2. The following persons are appointed Class A Managers of the Company for an undetermined period:
 - Mr. Alexandre MACHKEVITCH, born on 23 February 1954, in Frunze, Kyrgyzstan, having his address at Apartment 2100, 19 Hayarkon Street, Tel Aviv 6801120, Israel.
 - Mrs. Anna MACHKEVITCH, born on 12 July 1982 in Bishkek (formerly Frunze), Kyrgyzstan, having her address at Apartment 159, Moore House, 2 Gatliff Road, London SW1W 8DU, United Kingdom.
3. The following persons are appointed Class B Managers of the Company for an undetermined period:
 - Mr. Thomas HEYMANS, born on 15 May 1977 in Schaerbeek, Belgium, having his professional address at 22, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg.
 - Mrs. Nathalie CANZERINI, born on 23 January 1979 in Saint Mard, Belgium, having her professional address at 22, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze septembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., une société organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1.000.000,-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149616 (l' «Associé Unique»)

ici représenté par Mme Irina TIGAL, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 31 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne variateur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Le nom de la société est "ALM Zhailjau Property I" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Lorsque le Conseil ou les associés de la Société estiment que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger (mais jamais au Royaume-Uni), jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil à condition qu'en toute circonstance aucune de ces filiales ou autres bureaux ne soient établis au Royaume-Uni.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, fondation ou entreprise, en ce compris toute société, fondation ou entreprise établie à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social. La Société peut acquérir, vendre, posséder et détenir, directement ou indirectement, objets immobiliers de toute nature au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit sans limitation par une résolution des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.3 Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société refusera d'enregistrer tout transfert de part sociale lorsque l'instrument ayant procédé au transfert a été signé au Royaume-Uni.

6.4 Les parts sociales ne peuvent en aucun cas être couplées avec toute part sociale ou action émise par une société immatriculée au Royaume-Uni.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social (en toutes circonstances, en dehors du Royaume-Uni) et peut être consulté à la demande de chaque associé. Aucun registre d'actionnaires ne sera tenu par la Société ou pour son compte au Royaume-Uni.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des Membres du Conseil.

7.1. La Société est gérée par le Conseil composé au moins de un (1) gérant de classe A (ci-après Gérant de Classe A), et un (1) gérant de classe B (ci-après Gérant de Classe B) nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Aucune personne résidant ou considérée comme établie au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison ne peut

(a) être élue ou nommée en qualité de gérant dans les circonstances selon lesquelles cette élection ou nomination causerait une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison; ou

(b) agir de fait comme un gérant dans les circonstances selon lesquelles cette élection ou nomination causerait une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison.

Pour les besoins du (b) ci-dessus, un gérant qui devient résident du Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison sera considéré comme ayant immédiatement renoncé à cette fonction avant même de devenir résident ou d'être considéré comme établi au Royaume-Uni.

7.3. Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président.

7.4. Sans préjudice de l'article 7.2 (b), les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés de la Société.

Art. 8. Membres du Conseil.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un membre du Conseil au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg (et en toutes circonstances, jamais au Royaume-Uni). Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Aucune convocation ne doit être envoyée à tout membre du Conseil physiquement présent au Royaume-Uni. Un membre du Conseil peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.3 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.4 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à condition qu'une majorité des membres présents ou représentés ne soient pas résidents ou établis au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison. En présence d'un Gérant de Classe A, celui-ci ou son représentant sera le président du Conseil, sauf décision contraire du Conseil. En présence de plusieurs Gérants de Classe A, le Gérant de Classe A nommé en premier lieu (entre ceux nommés au moment de la réunion) ou son représentant sera le président du Conseil, à moins que le Conseil n'en décide autrement à l'unanimité. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à l'unanimité des voix du Conseil. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les membres du Conseil présents ou représentés.

8.5 Quand la nomination d'un membre du Conseil agissant selon les dispositions des présents Statuts est rendue impossible car ce membre du Conseil est résident au Royaume-Uni ou considéré comme établi au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison mais également lorsque ledit membre du Conseil serait contraint de se retirer ou serait considéré comme ayant renoncé à sa fonction de gérant en raison de sa qualité de résident du Royaume-Uni ou lorsqu'il est considéré comme établi au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison, tout acte fait par le Conseil, ou en préparation pour le Conseil ou faisant suite à toute réunion du Conseil au cours de laquelle cette personne était présente ainsi que toute résolution signée par cette personne ou par un de ses représentants seront considérés comme nuls.

8.6 Tout membre du Conseil peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue à condition qu'aucun gérant ne puisse participer à un Conseil au moyen d'une conférence téléphonique ou par tout autre mode de communication ou tout autre moyen lorsque ledit gérant est physiquement présent au Royaume-Uni. Lorsqu'un gérant participe à une réunion du Conseil au Royaume-Uni, tout acte et résolution pris au cours de cette réunion seront considérés comme nuls.

8.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature à condition qu'aucune Résolutions Circulaires des Gérants ne puisse être signée au Royaume-Uni. Toute Résolution Circulaire des Gérants signée par un gérant présent au Royaume-Uni sera considérée comme nulle.

8.8 Sous réserve des droits de l'assemblée générale des associés, la Société est uniquement engagée pour toutes les décisions relatives aux sujets suivants par la signature de n'importe quels deux gérants dont au moins un est un Gérant de Classe A:

a. à la conclusion de toute transaction par la Société ou toute entité dont le conseil d'administration comprend au-moins un représentant nommé par la Société, en ce compris et sans s'y limiter, les augmentations de capital, les vente d'actifs, l'attraction de financement de tiers et le gage de ses propres actifs, attirer le financement de tiers, gager ses propres actifs, etc.;

b. à l'acquisition, l'aliénation, la mise en hypothèque, le prêt, la mise en bail ou toute autre technique permettant d'acquérir ou de jouir d'une propriété détenue ou contrôlée par la Société ou par toute entité dont le conseil d'administration comprend au-moins un représentant nommé par la Société;

c. à la conclusion de contrats par lesquels la Société ou toute entité dont le conseil d'administration comprend au-moins un représentant nommé par la Société se voit accorder un crédit par une banque ou un tiers;

d. au prêt ou à l'emprunt d'argent par la Société ou toute entité dont le conseil d'administration comprend au-moins un représentant nommé par la Société à l'exception de l'acquisition d'argent au moyen d'un crédit déjà alloué à la Société ou toute entité dont le conseil d'administration comprend au-moins un représentant nommé par la Société par une banque ou un tiers;

e. à la coopération directe ou indirecte de long terme avec une autre société ou une autre personne et la mise à terme de cette coopération;

f. à la participation directe ou indirecte dans le capital d'une autre société et la modification du montant de cette participation;

g. aux investissements et aux dés investissements par la Société ou toute entité dont le conseil d'administration comprend au-moins un représentant nommé par la Société;

h. à la conclusion de contrats par lesquels la Société ou toute entité dont le conseil d'administration comprend au-moins un représentant nommé par la Société s'engage comme caution ou co-débiteur solidaire, ou garantit par une obligation, grevée d'une sûreté ou non, la dette d'un tiers;

i. nomme, suspend ou démet tout personnel administratif, secrétaire, clerc, agent ou employé de la Société et peut fixer leur rémunération et déterminer leurs tâches sous réserve qu'à aucun moment une personne ainsi nommée soit résidente ou basée au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises ou autres;

j. à la conclusion de transactions pour son compte ou pour le compte de toute entité dont le conseil d'administration comprend au-moins un représentant nommé par la Société;

k. à la participation de la Société à des procédures judiciaires ou arbitrales et à l'approbation de toute actions relative à ce type de procédures décidée par une entité dont le conseil d'administration inclut au moins un représentant nommé par la Société;

l. à la conclusion et à la modification de contrats de travail dans lesquels la rémunération excède un montant annuel maximum déterminé par l'assemblée générale des associés;

m. à rétablissement de plans de retraite et à l'attribution de droits à la retraite excédant ceux prévus dans les contrats existants;

n. la nomination d'une personne en tant que gérant en charge de la gestion journalière de la Société et donner pouvoir et confier à ce gérant les pouvoirs et tâches qu'il juge approprié pour la transaction ou la conduite de cette activité dans la mesure où à aucun moment une personne ainsi nommée ne peut être résidente ou basée au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises ou autres;

o. par procuration, la nomination de tout juriste (autre qu'une société, entité, personne ou groupe de personnes qui est résidente ou basée au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises ou autres) pour être un représentant de la Société; et

p. la délégation de n'importe lequel de ses pouvoirs (y compris le pouvoir de sous-déléguer) à un comité d'une ou plusieurs personnes nommé(es) par le Conseil qui peut être composée entièrement ou partiellement de non-gérants, sous réserve qu'à aucun moment un membre d'un comité ne peut être résident ou basé au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises ou autres (à l'exception d'un gérant sous réserve qu'aucun comité ne soit composé d'une majorité de membres ainsi résidents ou basés) et que tout comité se conformera à aux instructions que le conseil leur imposera et sous réserve de plus que les réunions et débats de tout comité seront régis par les dispositions de ces statuts qui règlent les réunions et débats du Conseil, dans la mesure où elles sont applicables et ne contreviennent pas aux instructions du Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées Générales des Associés et Résolutions Circulaires des Associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 L'Assemblée Générale décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(b) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(c) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(d) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(e) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Dispositions générales

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire au douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et a déclaré avoir libéré en espèces douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) affecté au capital social de la Société. La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'Associé Unique

La partie comparante, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont désignées Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Alexandre MACHKEVITCH, né le 23 février 1954 à Bishkek (anciennement Frounzé), Kirghizistan, ayant son adresse à appartement 2100, 19 Hayarkon Street, Tel Aviv 6801120, Israel; et
 - Madame Anna MACHKEVITCH, née le 12 juillet 1982 à Bishkek (anciennement Frounzé), Kirghizistan, ayant son adresse à appartement 159, Moore House, 2 Gatliff Road, London SW1W 8DU, Royaume-Uni.
3. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Thomas HEYMANS, né le 15 mai 1977 à Schaerbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 22, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg.
 - Madame Nathalie CANZERINI, née le 23 Janvier 1979 à Saint Mard, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 22, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TIGAL, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29362. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155217/626.

(150171550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Voxel International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155165/10.

(150170153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

**Waldeck Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Waldeck Luxury S.à r.l.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 166.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 17 septembre 2015.
Référence de publication: 2015155166/10.
(150170070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.231.775,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 146.622.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 16 décembre 2014, numéro de dépôt L140224245
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2015.
Pour Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2015155167/14.
(150170191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Westminster Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 200.057.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of September.
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

Westminster Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having a share capital of CHF 20,000, with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is B 199.150,

here represented by Tessy Bodeving, private employee, residing in Diekirch, by virtue of a proxy, given on 14th September 2015 under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Westminster Midco S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of debt and/or equity interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may invest on a global basis in a variety of instruments issued across the capital structure of issuers operating in a variety of industries and sectors, including, without limitation, in loans, bonds, convertible and asset-backed securities, trade claims and postreorganization and other equity securities and related derivatives.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand Swiss Franc (CHF 20,000.-) divided into two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent (CHF 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the signature of any one manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 03:40 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Westminster Holdco S.à r.l.	CHF 20,000	2,000,000	CHF 20,000.-
Total:	CHF 20,000	2,000,000	CHF 20,000.-

The amount of twenty thousand Swiss Franc (CHF 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Tomáš Kubica, born on 19 March 1985 at Cadca, Slovak Republic, professionally residing at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD (United Kingdom);
- Mr Jean-Pierre Saad, born on 20 September 1980 at Beirut, Libanon, professionally residing at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD (United Kingdom);
- Mr Stefan Lambert, born on 8 January 1964 at Trier, Germany, professionally residing at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
- Dr Wolfgang Zettel, born on 15 November 1962 at Konstanz, Germany, professionally residing at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour de septembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

Westminster Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant un capital social de CHF 20,000 avec siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est B 199.150,

ici représentées par Tessy Bodeving, employée privée, demeurant à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2015; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie pré mentionnée a déclaré constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Westminster Midco S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois.

Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations sous forme de dette ou d'intérêts en capital dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut investir à l'échelle mondiale dans une variété d'instruments émis à travers la structure de capital des émetteurs opérant dans une variété d'industries et de secteurs, y compris, sans limitation, dans des prêts, des obligations, des titres convertibles et adossés à des actifs, créances commerciales et post réorganisation et autres titres de participation et dérivés connexes.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille Swiss Franc (CHF 20,000.-) divisé en deux millions (2,000,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (CHF 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature d'un des Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais

raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 03:40 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Westminster Holdco S.à r.l.	CHF 20,000.-	2,000,000	CHF 20,000.-
Total:	CHF 20,000.-	2,000,000	CHF 20,000.-

Le montant de vingt mille Swiss Franc (CHF 20.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Tomáš Kubica, né le 19 mars 1985 à Cadca, Slovaquie, ayant sa résidence professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD (Royaume-Uni);
- M. Jean-Pierre Saad, né le 20 septembre 1980 à Beyrouth, Lebanon, ayant sa résidence professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD (Royaume-Uni);
- M. Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, ayant sa résidence professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- Dr Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, ayant sa résidence professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 17 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15242. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155853/614.

(150171675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Assurances Ferreira Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 25, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155236/9.

(150171063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Assurances Schmit Andre s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9124 Schieren, 28, rue Lehberg.
R.C.S. Luxembourg B 178.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015155237/9.
(150171064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

THB JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 47.679.406,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.909.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of September,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93081 ("Tamweelview"),

hereby represented by Maître Manfred Müller, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 September 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

Tamweelview has requested the undersigned notary to record that Tamweelview is the sole shareholder of THB JV S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty-seven million three hundred forty-six thousand four hundred six United States dollars (USD 47,346,406.-), with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 16 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 499 of 24 February 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165909 ("THB JV"). The articles of incorporation of THB JV have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 27 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2338 of 2 September 2014.

Tamweelview, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To consider and, if thought fit, increase the share capital of THB JV by an amount of three hundred thirty-three thousand United States dollars (USD 333,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-seven million three hundred forty-six thousand four hundred six United States dollars (USD 47,346,406.-) to forty-seven million six hundred seventy-nine thousand four hundred six United States dollars (USD 47,679,406.-).

2 To consider and, if thought fit, issue three hundred thirty-three thousand (333,000) new shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To consider and, if thought fit, acknowledge the waiver by all the existing shareholders of THB JV of their preferential subscription rights and to accept the subscription for these new shares with payment of a share premium in a total amount of thirty-two million nine hundred sixty-seven thousand United States dollars (USD 32,967,000.-) and to accept full payment in cash for these new shares by TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A..

4 To consider and, if thought fit, amend the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of THB JV, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Tamweelview resolved to increase the corporate capital of THB JV by an amount of three hundred thirty-three thousand United States dollars (USD 333,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-seven million three hundred forty-six thousand four hundred six United States dollars (USD 47,346,406.-) to forty-seven million six hundred seventy-nine thousand four hundred six United States dollars (USD 47,679,406.-).

Second resolution

Tamweelview resolved to issue three hundred thirty-three thousand (333,000) new shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Tamweelview acknowledged that all existing shareholders of THB JV had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Tamweelview, as above mentioned.

Tamweelview declared to subscribe to three hundred thirty-three thousand (333,000) new shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of thirty-two million nine hundred sixty-seven thousand United States dollars (USD 32,967,000.-) and to fully pay up these new shares in cash.

The amount of thirty-three million three hundred thousand United States dollars (USD 33,300,000.-) was thus as from that moment at the disposal of THB JV, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Tamweelview resolved to accept said subscription and payment and to allot the three hundred thirty-three thousand (333,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

Tamweelview resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of THB JV in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

”The Company's share capital is set at forty-seven million six hundred seventy-nine thousand four hundred six United States dollars (USD 47,679,406.-), represented by forty-seven million six hundred seventy-nine thousand four hundred six (47,679,406) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by THB JV as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de septembre,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence professionnelle à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg,
a comparu:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93081 («Tamweelview»),

représenté aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 14 septembre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Tamweelview a requis le notaire instrumentant d'acter que Tamweelview est le seul et unique associé de THB JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quarante-sept millions trois-cent quarante-six mille quatre-cent six dollars des Etats-Unis (USD 47.346.406,-), dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 499 du 24 février 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165909 (la «THB JV»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2338, en date du 2 septembre 2014.

Tamweelview, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Examen de et, si jugé approprié, décision d'augmenter le capital social de THB JV à concurrence d'un montant de trois cent trente-trois mille dollars des Etats-Unis (USD 333.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-sept millions trois-cent quarante-six mille quatre-cent six dollars des Etats-Unis (USD 47.346.406,-) à un montant de quarante-sept millions six cent soixante-dix-neuf mille quatre cent six dollars des Etats-Unis (USD 47.679.406,-).

2 Examen de et, si jugé approprié, décision d'émettre trois-cent trente-trois mille (333.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Examen de et, si jugé approprié, décision d'accepter la renonciation par tous les associés existants de THB JV de leur droit préférentiel de souscription et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-deux millions neuf-cent soixante-sept mille dollars des Etats-Unis (USD 32.967.000,-) et acceptation du paiement intégral en numéraire par TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A..

4 Examen de et, si jugé approprié, décision de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de THB JV, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Tamweelview a décidé d'augmenter le capital social de THB JV à concurrence d'un montant de trois cent trente-trois mille dollars des Etats-Unis (USD 333.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-sept millions trois-cent quarante-six mille quatre-cent six dollars des Etats-Unis (USD 47.346.406,-) à un montant de quarante-sept millions six cent soixante-dix-neuf mille quatre cent six dollars des Etats-Unis (USD 47.679.406,-).

Deuxième résolution

Tamweelview a décidé d'émettre trois-cent trente-trois mille (333.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Tamweelview a constaté que tous les associés existants de THB JV ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces nouvelles parts sociales.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Tamweelview, représenté comme indiqué ci-avant.

Tamweelview a déclaré souscrire trois-cent trente-trois mille (333.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total trente-deux millions neuf-cent soixante-sept mille dollars des Etats-Unis (USD 32.967.000,-) et libérer intégralement en espèces ces parts sociales nouvelles.

Le montant de trente-trois millions trois cents mille dollars des Etats-Unis (USD 33.300.000,-) a dès lors été à la disposition de THB JV à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Tamweelview a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les trois-cent trente-trois mille (333.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Tamweelview a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de THB JV pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à quarante-sept millions six-cent soixante-dix-neuf mille quatre-cent six dollars des Etats-Unis (USD 47.679.406,-), représenté par quarante-sept millions six-cent soixante-dix-neuf mille quatre-cent six (47.679.406) parts sociales d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par THB JV en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. MÜLLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15142. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155825/158.

(150170966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

Les statuts coordonnés au 24 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015155833/11.

(150171071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

UlcY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.421.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 14 juillet 2015

1. Mme Kerstin SCHONS a démissionné de son mandat

2. Mme Aurore GUERINI, administrateur de sociétés, née à Mont Saint Martin (France), le 1^{er} février 1977, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ULCY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015155834/16.

(150170778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Volotea GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.029.

Les comptes annuels au 31 December 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Volotea GP S.à r.l.

G.B.A.D. Cousin / N. Fulco

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2015155837/13.

(150170845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.623.

Les statuts coordonnés au 24 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015155835/11.

(150171023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

VI-Venture Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.998.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société datée du 24 juillet 2015 que Maître Cécile Hestin, avocat demeurant au 22 avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg a été nommé avec effet rétroactif au 15 février 2015 dépositaire agréé des titres au porteur de la Société, conformément à l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2015155841/16.

(150171288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Vista Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.493.

—
Procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2015

Résolutions:

1) Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 25 Boulevard Prince Henri-L-1724 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015.

2) Néant

Yves Van Renterghem / Hervé Van Renterghem / Tom Schiltz
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015155843/14.

(150171105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Westside, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.664.

—
Procès-verbal des résolutions par voie circulaire du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2015

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 25 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015.

L'adresse et le nom du commissaire ont changé: la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy SARL 25, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Un mandataire

Référence de publication: 2015155854/13.

(150171102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.
